ArcticNet

ᐅᑭᐅᖅᑕᖅᑐᒥᒃ ᑐᑭᓯᓂᐊᖅᑎᑎᑦ

Programme de recherche en partenariat
Appel à propositions 2026

GenomeCanada

OCEAN TRACKING NETWORK

AVEC UN FINANCEMENT DU

Canada

Table des matières

A. INTRODUCTION 3

B. APERÇU DU PROGRAMME 3

C. ALIGNEMENT SUR LES PILIERS ET OBJECTIFS D'ARCTICNET 4

D. STRUCTURE DE L'APPEL À PROPOSITIONS 5

FINANCEMENT ET DURÉE 5
PARTENAIRES DU CONCOURS 5
Génome Canada *6*
Ocean Tracking Network (OTN) *7*
PORTÉE ET PRIORITÉS 7
PRIORITÉS DE FINANCEMENT ADDITIONNELLES 8
BÉNÉFICIAIRES ADMISSIBLES 9
COÛTS ADMISSIBLES 9
PORTÉE GÉOGRAPHIQUE 10

F. EXIGENCES 10

PRINCIPES AUTOCHTONES DE RECHERCHE ET EXIGENCES RÉGIONALES 10
CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE ET CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE 11
EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE LA RECHERCHE 12
ÉQUITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION 12
PLAN DE GESTION DES DONNÉES 12

G. CALENDRIER ET PROCESSUS 12

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE 13

H. PROCESSUS D'ÉVALUATION 13

I. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET NOTATION 16

J. ANNEXE A – GLOSSAIRE 19

K. ANNEXE B – FOIRE AUX QUESTIONS 21

A. Introduction

Ce guide a été conçu pour aider à l'élaboration et à la soumission de propositions. Il fournit des directives sur le processus de soumission, les conditions d'admissibilité, les critères d'évaluation et la préparation des propositions. Si vous avez encore des questions après sa lecture, veuillez communiquer avec Anne-Laure Agrinier, agente de programme scientifique, à anne-laure.agrinier@arcticnet.ca.

B. Aperçu du programme

ArcticNet est un organisme à but non lucratif qui regroupe des centaines de chercheurs sur l'Arctique, d'ingénieurs et de gestionnaires étudiant la santé humaine, les sciences naturelles et les sciences sociales dans l'Arctique. Aux côtés de partenaires tels que des organismes inuit et des Premières Nations, des communautés nordiques, plus de 40 établissements postsecondaires canadiens et de multiples agences gouvernementales fédérales et provinciales, ArcticNet collabore avec des équipes de recherche nationales et internationales pour étudier les répercussions des changements climatiques, environnementaux et socioéconomiques rapides.

Le Programme de recherche en partenariat soutient des projets de recherche interdisciplinaires qui répondent aux grandes priorités d'ArcticNet dans le Nord canadien et qui s'articulent autour de cinq grands thèmes : bien-être, infrastructures, énergie, écosystèmes et économie (Figure 1).



Figure 1 – Priorités de recherche d'ArcticNet

C. Alignement sur les piliers et objectifs d'ArcticNet

Cet appel à propositions du Programme de recherche en partenariat vise les objectifs suivants :

- Mener des travaux scientifiques de calibre mondial qui répondent aux priorités nationales et autochtones.
- Former et encadrer la prochaine génération de scientifiques de l'Arctique et de chercheurs autochtones du Canada.
- Assurer un leadership international et promouvoir les innovations canadiennes dans le secteur de la recherche sur l'Arctique et sur le Nord.

Nous encourageons les candidats à consulter les objectifs d'ArcticNet, afin de garantir leur alignement sur sa vision et ses priorités à long terme (Figure 2).

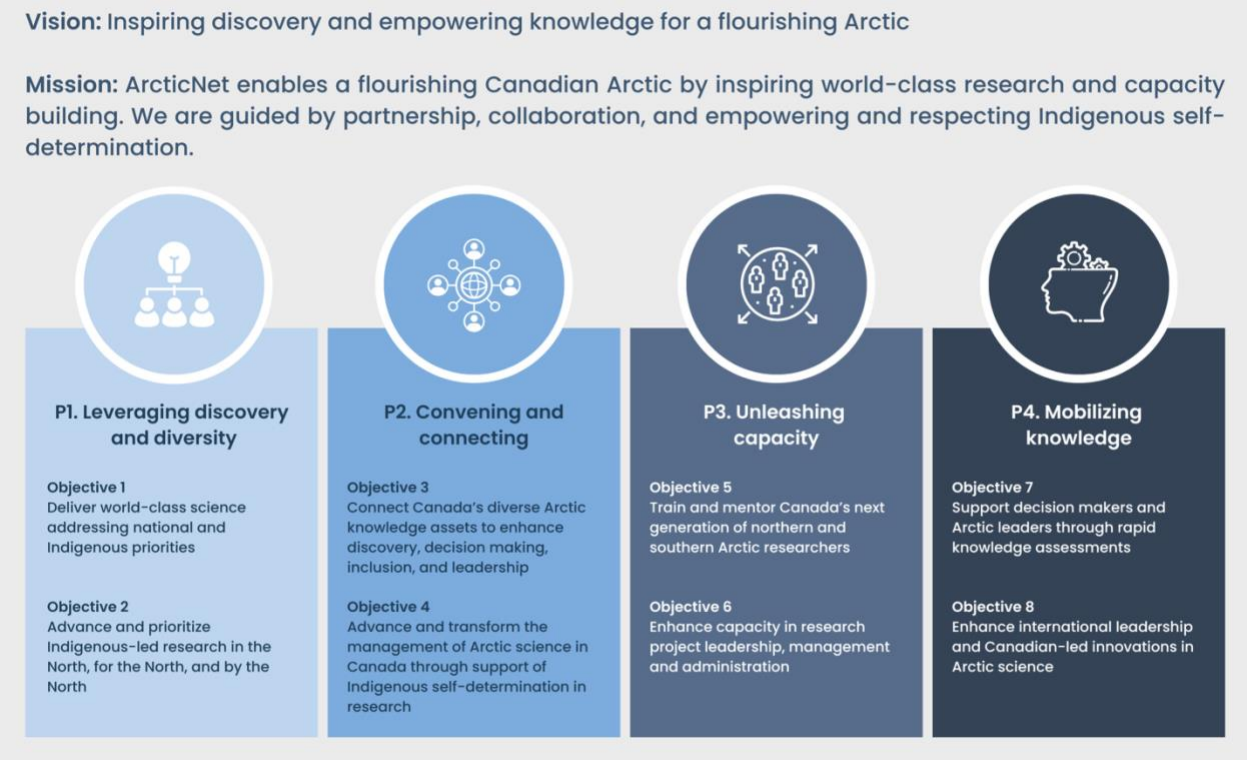


Figure 2 – Aperçu du Plan stratégique d'ArcticNet (2024-2025 à 2029-2030)

D. Structure de l'appel à propositions

Financement et durée

Les équipes de recherche peuvent demander du financement pour des projets d'une durée maximale de deux ans, du 1er avril 2027 au 31 mars 2029.

ArcticNet prévoit financer approximativement cinq (5) projets dans le cadre de cet appel, moyennant un financement annuel allant de 100 000 $ à 200 000 $ par projet et par année, pour une enveloppe totale de financement de la recherche de 1,0 million de dollars. Les équipes peuvent demander une enveloppe de financement dépassant le maximum indiqué, mais doivent inclure un argumentaire solide pour justifier le dépassement dans leur justification budgétaire.

Frais administratifs : En plus de l'enveloppe de financement de la recherche de 1,0 million de dollars, un montant supplémentaire pouvant atteindre 15 % de l'enveloppe (150 000 $) sera disponible pour les frais administratifs admissibles. Les projets peuvent soumettre une demande de couverture des frais administratifs équivalant au maximum à 15 % de leur budget total. Par exemple, si votre budget total pour les activités de recherche est de 100 000 $, vous pouvez demander jusqu'à 15 000 $ en frais administratifs, pour un total de 115 000 $ en financement.

Un ratio minimum de cofinancement de 1:1 est exigé. Les demandeurs doivent obtenir des contributions en espèces ou en nature au moins équivalentes au montant demandé à ArcticNet. Des conseils supplémentaires sur la consignation des contributions au projet sont fournis à l'Annexe B – Foire aux questions.

Partenaires du concours

Cet appel à propositions d'ArcticNet est présenté en partenariat avec deux partenaires de concours, soit Génome Canada et l'Ocean Tracking Network (OTN).

Toutes les propositions reçues seront soumises au processus d'évaluation unique d'ArcticNet. En fonction de la portée du projet et de son admissibilité, les candidats retenus bénéficieront d'un financement ou d'un soutien en équipement, attribué conformément aux règles relatives aux contributions des partenaires, résumées dans le tableau ci-dessous.

Partenaire	Type de contribution	Montant / Enveloppe	Durée maximale	Règle de cumul
ArcticNet	Subvention financière	100 k$ - 200 k$ par an (enveloppe totale de 1 M$)	2 ans	Exclusion mutuelle : Non cumulable avec le financement « Programme de recherche en partenariat » de Génome Canada.
Génome Canada	Subvention financière	100 k$ - 200 k$ par an (enveloppe totale de $500 k$)	2 ans	Exclusion Mutuelle: S'applique uniquement aux projets comportant une dimension génomique ; non cumulable avec le financement « Programme de recherche en partenariat » d'ArcticNet.
Ocean Tracking Network	Contribution en nature (prêt d'équipement)	Accès aux équipements selon les besoins du projet	2 ans	Cumulable : Peut s'ajouter à n'importe quel projet sélectionné recevant une subvention financière.

Tableau 1 – Résumé des contributions des partenaires du concours

Note: Veuillez noter que la demande de budget maximale autorisée (en espèces) pour une proposition demeure de 100 k$ à 200 k$ par année (sur 2 ans maximum), peu importe la source de financement attribuée (ArcticNet ou Génome Canada) et le matériel prêté par Ocean Tracking Network.

Génome Canada

Génome Canada est un organisme national à but non lucratif qui aide les industries et les collectivités canadiennes à saisir les possibilités offertes par un avenir axé sur la biologie. En collaboration avec des partenaires de partout au pays, il dirige des missions de recherche à grande échelle et investit dans les priorités nationales en s'appuyant sur la génomique et les technologies connexes afin de générer des retombées économiques, sanitaires et environnementales. Ces efforts contribuent à faire du Canada un chef de file mondial de l'innovation et de l'adoption des biotechnologies. **Pour en savoir plus, consulter genomecanada.ca/fr.**

Ocean Tracking Network (OTN)

OTN, une plateforme mondiale de recherche aquatique, de gestion des données et de partenariat dont le siège se situe à l'Université Dalhousie à Halifax (Canada), soutiendra les projets qui utilisent la télémétrie acoustique pour le suivi des animaux aquatiques. Sa mission est d'orienter la gestion responsable et durable des animaux aquatiques en générant des connaissances sur leurs déplacements, leurs habitats et leur survie dans le contexte des changements environnementaux. Les connaissances générées par l'OTN et ses collaborateurs sont utilisées localement, nationalement et internationalement pour aider à guider la bonne gestion des espèces aquatiques et l'exploitation durable des ressources océaniques et dulcicoles.

L'OTN gère un programme de prêt d'équipement (PPE) pour soutenir la science de la télémétrie aquatique partout dans le monde. Il s'agit plus précisément de prêts de récepteurs acoustiques consentis aux organisations de tous les secteurs, y compris les universités, les organismes gouvernementaux, les entreprises du secteur privé et les organisations non gouvernementales. Une partie des récepteurs acoustiques du PPE a été mise de côté expressément pour cet appel à propositions; l'OTN prêtera sans frais l'infrastructure requise pour tout projet de télémétrie aquatique accepté.

Portée et priorités

Pour cet appel à propositions du Programme de recherche en partenariat, ArcticNet donnera la priorité au financement des **projets prêts[1] à démarrer ou déjà en cours** axés sur **l'énergie, les infrastructures, l'observation et la surveillance des écosystèmes**.

Les propositions doivent :

- combler des lacunes dans l'état des connaissances et répondre aux besoins en matière de recherche recensés par les utilisateurs finaux, y compris ceux définis par les leaders et les communautés autochtones, les gouvernements nationaux et territoriaux, les scientifiques et les signataires des déclarations internationales;
- démontrer la présence de liens solides avec les organisations régionales et territoriales pertinentes, les titulaires de droits et les parties prenantes travaillant activement dans les mêmes domaines thématiques, afin d'assurer la coordination avec les initiatives existantes;

[1] *Un projet prêt à démarrer est un projet bien développé dont la mise en œuvre peut débuter rapidement après l'octroi des fonds. Les autorisations requises, approbations éthiques et engagements communautaires devraient tous déjà être obtenus, ou en bonne voie de l'être, pour ainsi réduire au minimum les obstacles au démarrage du projet.*

- montrer la pertinence à l'échelle pancanadienne ou l'applicabilité dans plusieurs régions du Canada;
- démontrer l'existence ou le potentiel d'une collaboration internationale, le cas échéant.

Priorités de financement additionnelles

La participation ou l'implication directe des partenaires nordiques et autochtones dans la conception et la mise en œuvre de la recherche est importante pour assurer une intégration exhaustive des connaissances académiques, locales et autochtones.

L'excellence de la recherche sera un facteur déterminant de la réussite d'un projet. Les projets codirigés et codéveloppés par des Inuit, des Métis et des membres des Premières Nations seront fortement appuyés. Les propositions qui n'ont pas de responsable ou de coresponsable de projet issu d'un gouvernement ou d'une organisation autochtone sont tout de même admissibles, sur la base du mérite, mais devront démontrer un fort soutien et engagement de la part de la communauté autochtone (par exemple, les responsables du projet collaborent avec des experts autochtones, ou les sujets de recherche sont demandés ou fortement appuyés par les communautés). Nous vous encourageons à consulter le guide sur la recherche éthique sur notre site Web pour comprendre ce que nous entendons par un soutien et un engagement significatifs, respectueux et pertinents ainsi que la manière dont ces éléments seront évalués dans le cadre du présent programme.

Pour les recherches menées dans l'Inuit Nunangat, les demandeurs doivent s'assurer que leur projet concorde avec les principes de la Stratégie nationale inuite sur la recherche (SNIR).

E. Conditions d'admissibilité

Un responsable de projet ne peut soumettre qu'une seule demande. Chaque demande peut inclure jusqu'à deux coresponsables.

Une personne ne peut être responsable du projet que pour une demande, mais peut participer à d'autres demandes dans un rôle différent (par exemple, coresponsable ou chercheur).

Une personne peut recevoir du financement d'ArcticNet pour un maximum de trois projets par exercice financier : un en tant que responsable de projet et deux en tant que coresponsable ou chercheur.

Bénéficiaires admissibles

- Établissements postsecondaires
- Hôpitaux de recherche
- Gouvernements et organisations des Inuit (tels que reconnus par la Politique sur l'Inuit Nunangat), des Métis et des Premières Nations
- Gouvernements territoriaux
- Réseaux de recherche
- Réseaux de mobilisation publique
- Entreprises canadiennes qui réalisent des activités de mobilisation publique
- Entreprises en démarrage (y compris celles issues de pépinières d'entreprises liées à des établissements postsecondaires canadiens).

Remarque: Les bénéficiaires admissibles n'incluent pas les ministères, agences ou sociétés d'État du gouvernement du Canada. Si vous travaillez pour une organisation fédérale, mais que vous occupez également un poste au sein d'un établissement admissible, vous pouvez soumettre votre demande par l'intermédiaire de votre établissement non fédéral.

Coûts admissibles

- Salaires du personnel de recherche
- Coûts liés au personnel hautement qualifié (PHQ)
    - Étudiants au baccalauréat
    - Étudiants à la maîtrise
    - Étudiants au doctorat (l'étudiant doit déjà être inscrit et poursuivre activement son doctorat au moment de la demande, et être censé terminer son diplôme avant la fin de la période de projet de deux ans.)
    - Stagiaires postdoctoraux
    - Autres
- Services professionnels et techniques (y compris les honoraires).
- Équipement (excepté l'équipement de recherche majeur[2])
- Matériaux et fournitures

[2] *Le montant admissible pour l'acquisition d'équipement majeur est plafonné au montant le moins élevé entre 25 000 $ pour un seul appareil en particulier ou 15 % du budget total du projet. Pour les montants dépassant ces limites, une justification détaillée doit être fournie à ArcticNet.*

- Déplacements pour les congrès et ateliers
- Frais de déplacements et d'hébergement liés à la recherche (travail sur le terrain).
- Déplacement des partenaires du Nord pour assister à la Réunion scientifique annuelle d'ArcticNet
- Aéronefs et autres soutiens logistiques
- Communications
- Autre (veuillez préciser)

Remarque: Les projets peuvent soumettre une demande de couverture des frais administratifs équivalant au maximum à 15 % de leur budget total. Par exemple, si votre budget total pour les activités de recherche est de 100 000 $, vous pouvez demander jusqu'à 15 000 $ en frais administratifs, pour un total de 115 000 $ en financement.

Portée géographique

Il convient de noter que les termes « Arctique » et « Nord » ont des définitions différentes selon les cultures, les disciplines, les organisations et les locuteurs. L'objectif est d'inclure l'ensemble des personnes, groupes autochtones, organisations, gouvernements et autres entités qui se définissent comme faisant partie de cette « communauté ». Dans cet esprit d'inclusion, notre définition d'« Arctique » ou de « Nord » ne se base pas sur une latitude ni une frontière précises. Par conséquent, l'utilisation des termes « Arctique » ou « Nord » dans ce document vise à désigner les régions nordiques et arctiques du Canada, incluant tous les territoires, le Nord provincial et l'Inuit Nunangat.

L'Inuit Nunangat est la patrie des Inuit du Canada; c'est un territoire qui englobe les régions de revendication territoriale du Nunavut, du Nunavik dans le Nord du Québec, du Nunatsiavut dans le Nord du Labrador et de la région désignée des Inuvialuit aux Territoires du Nord-Ouest. Il comprend les terres, les eaux et les glaces et correspond à une zone englobant 40 % de la masse terrestre du Canada et plus de 72 % de son littoral. Pour plus de références, veuillez consulter la Politique sur l'Inuit Nunangat du gouvernement fédéral.

F. Exigences

Principes autochtones de recherche et exigences régionales

Les projets réalisés dans l'Inuit Nunangat doivent intégrer les principes de la Stratégie nationale inuite sur la recherche. Il est recommandé que les candidats travaillant dans l'Inuit Nunangat communiquent avec les conseillers en recherche inuit pour la ou les régions dans lesquelles ils

travaillent. Les projets réalisés dans des régions relevant des Premières Nations et des Métis doivent respecter les principes de recherche en vigueur dans leurs régions respectives.
Il leur faut notamment se plier à toutes les exigences en matière de permis, d'évaluations et d'acceptabilité éthique dans la région, le territoire ou la province applicable.

Conduite responsable de la recherche et conformité réglementaire

Les demandeurs doivent s'assurer du respect du cadre de référence sur la conduite responsable de la recherche, qui dresse des exigences pour certains types de recherche :

- Participation humaine : La recherche avec des participants humains doit respecter les exigences de l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains. En particulier, les dispositions du chapitre 9 – « Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada » devraient être bien comprises par toutes les personnes impliquées dans une composante de la recherche impliquant les peuples autochtones du Canada.
- Soin des animaux : La recherche nécessitant le recours aux animaux doit être menée conformément aux politiques et aux lignes directrices du Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) et faire l'objet d'un certificat valide de Bonnes pratiques animales.
- Produits biologiques dangereux et agents infectieux : La recherche impliquant des produits biologiques dangereux ou des agents infectieux doit respecter les normes énoncées dans la dernière édition des Normes et lignes directrices canadiennes sur la biosécurité préparée par l'Agence de la santé publique du Canada.
- Matériel radioactif : La recherche impliquant des matériaux radioactifs doit se conformer aux lois et règlements de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), y compris les procédures recommandées et les précautions de sécurité régissant l'utilisation de ces matériaux au Canada.
- Impacts environnementaux : Les activités de recherche susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement doivent respecter la Loi sur l'évaluation d'impact (voir le Guide du praticien sur les évaluations d'impact fédérales pour plus de détails).
- Information contrôlée : La recherche impliquant de l'information contrôlée doit se conformer à toutes les lois et à tous les règlements la concernant, y compris la *Loi sur la production de défense*, la *Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée* et le *Règlement sur les marchandises contrôlées*, avant, pendant ou après la durée de la contribution. Le bénéficiaire veillera à ce que les renseignements communiqués au FSS ne comprennent pas d'information soumise à des restrictions ou contrôles en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* ou des règlements pris en vertu de celle-

ci, de la *Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée* ou du *Règlement sur les marchandises contrôlées* (voir Marchandises contrôlées : examen, possession ou transfert pour en savoir plus).

Exigences en matière de sécurité de la recherche

Si, après avoir soumis votre proposition, celle-ci est jugée admissible, vous devrez évaluer si elle est assujettie à des exigences en matière de sécurité de la recherche. Le cas échéant, vous devez fournir à ArcticNet les documents requis pour que votre proposition puisse être examinée.

Équité, diversité, inclusion

ArcticNet a la volonté de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion. Nous encourageons fortement les demandeurs à consulter la Stratégie sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) d'ArcticNet et à intégrer les pratiques d'EDI dans leur projet, en particulier dans la composition de l'équipe.

Plan de gestion des données

Les demandeurs doivent soumettre un plan de gestion des données (PGD) dans le cadre de leur demande. Le PGD sera évalué pour en assurer la conformité et l'alignement avec la politique fédérale sur le libre accès aux publications et la politique de gestion des données de recherche. Les demandeurs devraient adopter les principes de la science ouverte qui maximisent la valeur de toutes les activités de recherche, notamment en rendant accessibles, dans la mesure du possible, les résultats négatifs de la recherche.

G. Calendrier et processus

Les demandeurs doivent soumettre leur proposition complète par le portail de candidature sur SurveyMonkey Apply : arctinet.smapply.ca avant **23 h 59 (HNE) le 18 décembre 2026**. Les demandes en retard ou incomplètes ne seront pas évaluées.

DATE	ÉTAPE IMPORTANTE
18 décembre 2026	Date limite de dépôt des candidatures (23 h 59 [HNE])
11 janvier au 9 février 2027	Examen de toutes les demandes par les membres du Comité de gestion de la recherche (CGR) d'ArcticNet, les évaluateurs régionaux et les évaluateurs externes

25 et 26 février 2027	Réunion du CGR pour décider des recommandations à faire au conseil d'administration
Mars 2027	Décision du Conseil d'administration d'ArcticNet
Fin mars / début avril 2027	Avis de décision envoyé aux demandeurs
Avril 2027	Préparation et signature de l'entente pour les bénéficiaires finaux
Avril 2027	Début des subventions

Comment présenter une demande

Une proposition complète comprend ce qui suit :

- Formulaire de proposition
- Budget
- Équipe de projet
- Curriculum vitae (CV) du responsable du projet, des coresponsables et des chercheurs
- Document attestant l'engagement communautaire (par exemple, formulaire d'engagement communautaire et/ou lettres d'appui d'organisations partenaires locales ou régionales)[3]
- Lettres d'engagement des partenaires confirmant les contributions (en espèces ou en nature).

Les propositions en français, en inuktut et en anglais sont acceptées. Au besoin, les propositions seront traduites en anglais pour l'évaluation.

H. Processus d'évaluation

Toutes les demandes admissibles feront simultanément l'objet de trois évaluations complémentaires :

[3] *Autres formes possibles de documents d'appui (liste non exhaustive) : courriels, procès-verbaux, résolutions d'un conseil ou d'un conseil d'administration, etc. Si vous n'êtes pas certain que votre document est admissible, communiquez avec les coordonnateurs du programme.*

- *Évaluateurs régionaux :* effectuent un examen complet dans le contexte autochtone/nordique/communautaire. Ils évaluent la qualité des partenariats, de l'engagement et du renforcement des capacités.
    - Selon le ou les emplacements de votre projet proposé dans le Nord, votre demande pourrait faire l'objet d'un examen régional pour chaque région concernée. Par exemple, une proposition prévoyant la réalisation de recherches dans des communautés inuit au Nunavut et des Premières Nations au Yukon fera l'objet de deux examens régionaux (un pour le Nunavut et un pour le Yukon).

- *Comité de gestion de la recherche (CGR) d'ArcticNet :* effectue un examen complet du mérite global de la proposition et de sa pertinence stratégique.

- *Évaluateurs techniques :* effectuent une évaluation de la faisabilité technique et méthodologique du projet

Le tableau ci-dessous indique les sections de la proposition faisant l'objet de chaque évaluation. Les trois évaluations peuvent couvrir les mêmes sections, mais en appliquant des critères différents.

Section	Évaluation du CGR	Évaluation régionale	Évaluation technique
Mérite scientifique et excellence en recherche	✓	✓	✓
Pertinence stratégique	✓	✓	
Expertise de l'équipe de projet	✓	✓	✓
Engagement communautaire et renforcement des capacités	✓	✓	
Formation du PHQ	✓	✓	✓
Mobilisation des connaissances	✓	✓	
Budget	✓	✓	✓

Chaque évaluateur se concentre uniquement sur les sections qui sont attribuées à son type d'évaluation. Les évaluateurs attribuent des notes aux sections pertinentes et font une recommandation globale de financement.

Les recommandations de financement se divisent en trois catégories :

- Vert: Recommandée pour financement sans modifications ni suggestions d'amélioration.
- Jaune: Recommandée conditionnellement pour financement (par exemple, avec ajustements à la proposition ou conditionnellement à la confirmation d'une source de soutien).
- Rouge: Non recommandée pour le financement.

Remarque: Les propositions places dans la catégorie « rouge » par un groupe d'évaluateurs ne seront pas recommandées pour l'obtention de financement, peu importe les notes des autres groupes.

I. Critères d'évaluation et notation

Mérite scientifique et excellence en recherche (30 points)

- Le projet et les objectifs de recherche sont clairs et bien définis.
- Le projet est fondé sur la littérature scientifique pertinente.
- Le projet fait preuve d'innovation et apporte quelque chose de nouveau.
- Les contributions scientifiques, techniques ou sociétales anticipées sont clairement décrites.
- Les méthodes sont appropriées et justifiées.
- L'approche méthodologique est claire et réalisable.
- La qualité des données, la gestion, l'éthique et la reproductibilité sont adéquatement abordées.
- Les connaissances autochtones ou locales sont intégrées de manière appropriée lorsque cela est pertinent.
- Le plan de travail proposé et le calendrier sont réalisables.

Pertinence stratégique (10 points)

- Le projet est aligné sur les objectifs stratégiques d'ArcticNet.
- Le projet démontre une prise en compte des lacunes en recherche, des besoins et des priorités recensés par les utilisateurs finaux, y compris les leaders et communautés autochtones, les organisations nordiques, les gouvernements territoriaux et nationaux, la communauté scientifique et les signataires des déclarations internationales pertinentes.
- Le projet démontre sa pertinence et son applicabilité dans plusieurs régions du Canada, le cas échéant.

Expertise de l'équipe de projet (15 points)

- Le responsable ou coresponsable du projet est autochtone[4]. Sinon, l'équipe doit comprendre une forte participation ou preuve de soutien autochtone ou nordique.
- L'équipe du projet possède les capacités et l'expertise nécessaires pour atteindre les objectifs.
- Les rôles et responsabilités des partenaires sont clairement définis.
- Le projet démontre des liens solides avec les organisations régionales et territoriales pertinentes ainsi qu'une coordination avec les initiatives existantes.

[4] *Au sein de l'Inuit Nunangat, cela fait référence à des responsables ou coresponsables inuit.*

- Le projet démontre qu'il a, ou pourrait avoir, une portée internationale (retombées, collaborations), le cas échéant.

Engagement Communautaire et renforcement des capacités (10 points)

- Le plan d'engagement prévoit une participation significative, respectueuse et continue des communautés concernées.
- La proposition identifie clairement qui participera, quand la participation aura lieu et le but des activités d'engagement.
- Le projet contribue à la formation et au renforcement des capacités au sein des communautés, organisations ou institutions inuit, métisses, des Premières Nations ou nordiques.

Formation du PHQ (15 points)

- Le projet offre des occasions concrètes de formation et de mentorat tant pour le personnel hautement qualifié du Nord et du Sud que pour les chercheurs en début de carrière.
- Les activités de formation sont adaptées au calendrier du projet, aux objectifs et aux besoins des participants.

Mobilisation des connaissances (10 points)

- Le projet vise un échange bidirectionnel d'informations plutôt qu'une transmission unidirectionnelle des résultats.
- Il identifie clairement les utilisateurs du savoir ou les publics cibles (participants à la recherche, membres de la communauté, partenaires, secteur privé, responsables politiques, etc.), en conformité avec la stratégie d'engagement.
- Il établit un calendrier clair pour la mobilisation des connaissances, et fait intervenir les utilisateurs des connaissances aux moments appropriés tout au long du projet (démontre que le projet est déjà accepté).
- Les formats utilisés (par exemple, ateliers, vidéos, discussions, articles, récits oraux, etc.) sont appropriés, et leur efficacité pour les publics cibles et les objectifs visés est justifiée.
- Les canaux de communication choisis (journaux, congrès, sites Web, rassemblements, etc.) sont appropriés et leur efficacité pour les publics cibles et les objectifs est justifiée.
- L'incidence souhaitée de la stratégie de mobilisation des connaissances est clairement articulée et réalisable.

Budget (10 points)

- Chaque poste de dépense est clairement énoncé et justifié.
- Le budget proposé et les montants sont réalistes et appropriés.
- Les contributions en nature ou en espèces sont excellentes, montrant un ratio minimum de contrepartie de 1:1.
- La rémunération des collaborateurs, des membres de la communauté et des détenteurs de savoirs autochtones est équitable, justifiée et appropriée considérant l'ampleur du projet.

Seuil minimal

Les propositions doivent obtenir un minimum de 75 points sur 100 pour être considérées pour un financement.

J. Annexe A – Glossaire

Responsable du projet : Personne qui supervise toutes les activités de recherche (élaboration du projet, formation, communications, transfert des connaissances, production de rapports). Cette personne peut mener ses propres recherches dans le cadre du projet, ou former et superviser le personnel hautement qualifié. Elle peut déléguer des tâches précises à d'autres membres de l'équipe, mais c'est elle qui a le dernier mot dans les décisions. Son organisme de soutien doit signer une entente pour les bénéficiaires finaux avec ArcticNet (bailleur de fonds) afin de recevoir le financement.

Coresponsable (maximum 2) : Personne ou personnes épaulant le responsable du projet dans la supervision des activités de recherche (élaboration du projet, formation, communications, transfert des connaissances, production de rapports). Ces personnes peuvent mener leurs propres recherches dans le cadre du projet, ou former et superviser le personnel hautement qualifié. Elles peuvent déléguer des tâches précises à d'autres membres de l'équipe. L'organisme de soutien d'un chercheur doit signer une entente pour les bénéficiaires finaux avec ArcticNet (bailleur de fonds) afin de recevoir le financement.

Collaborateur : Personne ou organisme qui apporte une perspective importante au projet ainsi que des contributions en nature, mais qui ne reçoit pas de financement d'ArcticNet pour le projet. Les collaborateurs ont une relation moins formelle avec le projet que les partenaires.

Chercheur en début de carrière (CDC) : Personne nommée depuis cinq ans ou moins à son premier poste à titre de chercheur indépendant. Étant donné que la progression de carrière des CDC est particulièrement sensible aux aléas de la vie, la période d'admissibilité peut être ajustée comme suit :

- Les congés admissibles (par exemple, congé de maternité, parental, de maladie, familial pour des raisons médicales, de deuil) prolongeront le statut de CDC (c'est-à-dire qu'ils ne seront pas comptabilisés dans le maximum) et seront crédités pour un temps équivalent double de leur durée;
- Aucun ajustement n'est prévu pour les congés professionnels (par exemple, formation, sabbatique, congé administratif);
- Aucun ajustement n'est prévu pour le temps consacré à des tâches ou à des activités professionnelles qui ne sont pas liées à la recherche.
-

Utilisateur final : Personne qui utilise un produit (y compris un produit de connaissance) ou un service particulier. Exemples d'utilisateurs finaux : praticiens, responsables politiques, éducateurs, décisionnaires, administrateurs des soins de santé, responsables communautaires, personnes travaillant pour une œuvre caritative, un groupe de patients, une organisation du secteur privé ou un organe médiatique.

Publication à impact élevé : Publication dans une revue à facteur d'impact élevé (supérieur à 10).

Personnel hautement qualifié (PHQ) : Comprend les étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs, les stagiaires postdoctoraux, les associés de recherche, les assistants de recherche, les techniciens, les stagiaires, les partenaires, les assistants et les détenteurs de savoirs autochtones, qu'ils soient basés dans le Nord ou le Sud du Canada, ainsi que les Inuit, les Métis et les membres de Premières Nations faisant partie de l'équipe de recherche.

Article en libre accès : Publication de recherche mise gratuitement à la disposition du public en ligne sans barrières financières, juridiques ou techniques.

Partenaire : Personne ou organisme qui fournit des fonds ou un soutien en nature (défini ci-dessous) au projet, mais qui ne reçoit pas de financement d'ArcticNet à cette fin. Les partenaires contribuent activement à la réussite du projet, et peuvent avoir à en répondre.

Chercheur : Personne qui mène des activités de recherche conformément à ce qui a été établi dans le projet. Elle entreprend et coordonne les études scientifiques, et peut former et superviser du personnel hautement qualifié. Le responsable du projet et le ou les coresponsables du projet peuvent compter parmi les chercheurs. L'organisme de soutien d'un chercheur doit signer une entente pour les bénéficiaires finaux avec ArcticNet (bailleur de fonds) afin de recevoir le financement.

Jeune : Personne de moins de 35 ans, sauf dans la région d'Inuvialuit, où les jeunes sont définis comme des personnes de moins de 30 ans.

K. Annexe B – Foire aux questions

Conditions d'admissibilité

Combien de demandes un candidat peut-il soumettre?
Un candidat peut faire partie d'un maximum de trois demandes : une en tant que responsable de projet et deux en tant que coresponsable ou chercheur.

Une organisation peut-elle être inscrite comme responsable du projet, coresponsable du projet ou chercheur dans la demande?
Non, seules des personnes physiques peuvent être inscrites comme responsable, coresponsables ou chercheurs dans la demande. L'organisation peut être incluse dans vos propositions en tant que collaborateur ou partenaire. Veuillez noter que les collaborateurs ou partenaires ne recevront pas de financement direct d'ArcticNet.

Je reçois déjà du financement d'ArcticNet. Ai-je le droit de présenter une demande?
Vous pourriez être admissible à présenter une demande si vous proposez un nouveau projet distinct de tout projet actuellement financé par ArcticNet.

Portée et priorités

Quelles sont les caractéristiques d'un projet prêt à démarrer?
Un projet prêt à démarrer est un projet déjà en cours (mais non financé actuellement par ArcticNet), ou un projet bien développé dont la mise en œuvre peut débuter rapidement après l'octroi des fonds. Les autorisations, approbations éthiques et engagements communautaires requis devraient tous déjà être obtenus, ou en bonne voie d'être obtenus, pour ainsi réduire au minimum les obstacles au démarrage du projet.

Engagement communautaire

Qu'est-ce qui constitue une preuve documentaire de l'engagement communautaire?
L'engagement communautaire peut être prouvé par des lettres de soutien, des comptes rendus de réunions ou de consultations, des courriels écrits, des accords de partenariat, des vidéos ou d'autres documents.

Budget et contributions

Les étudiants et stagiaires postdoctoraux étrangers sont-ils admissibles à recevoir des fonds d'ArcticNet provenant d'un chercheur financé par ArcticNet?
Oui, les étudiants et stagiaires postdoctoraux étrangers venant étudier dans un établissement canadien peuvent recevoir des fonds d'un chercheur financé par ArcticNet.

Les frais administratifs sont-ils admissibles au financement?
Oui, les frais administratifs sont admissibles jusqu'à concurrence de 15 % du montant total financé. Par exemple, si ArcticNet offre 100 000 $ pour un an, vous pouvez demander jusqu'à 15 000 $ pour les frais administratifs, pour un total de 115 000 $. Le cas échéant, les frais administratifs doivent être inclus dans le budget du projet.

Le don d'espace de laboratoire est-il une contribution admissible?
Le don d'espace de laboratoire est une contribution en nature admissible pour le Programme de recherche en partenariat d'ArcticNet. L'utilisation des taux par mètre carré d'espace de laboratoire fixés par la FCI, comme indiqué ici, est une approche valide et acceptable.

Qu'est-ce qu'une contribution en nature?
Le soutien en nature (c'est-à-dire sous forme de biens ou de services) est une contribution fournie par un partenaire ou un collaborateur du projet sans facturation directe au projet. Exemples : espace de bureau; accès à de l'équipement ou à des données; contribution de temps, d'expertise ou de compétences techniques pour l'orientation du projet; participation au projet. Il ajoute de la valeur financière à l'ensemble du projet.

Qu'est-ce qu'une contribution en espèces?
Une contribution en espèces est définie comme de l'argent reçu d'un partenaire, d'un collaborateur ou d'une organisation et directement alloué à votre projet. Cela inclut les transferts vers le compte de recherche de votre institution ou les fonds gérés par votre équipe de recherche.

Qu'est-ce qu'une contribution de contrepartie?
Les contributions de contrepartie sont des contributions nouvelles et supplémentaires (en espèces ou en nature), à dépenser pour des coûts admissibles d'ArcticNet, qui n'existeraient pas en l'absence de la subvention ArcticNet. Les sources admissibles comprennent des partenaires ou des revenus (y compris les dons) non fédéraux. Catégories de contributions ne pouvant être considérées comme du financement de contrepartie :

- Contributions à effet de levier
- Fonds provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, la FCI, l'Alliance de recherche numérique du Canada, les bénéficiaires du Fonds stratégique des

sciences et toute organisation principalement financée par le gouvernement fédéral), ou encore de ministères ou d'organismes fédéraux (par exemple, CRSNG, CRSH, IRSC, ECCC, POLAIRE, Santé Canada, MPO, PPCP, RNCan, CNRC).

- Fonds déjà utilisés pour satisfaire à une exigence de contrepartie dans le cadre d'un programme fédéral.
- Contributions des cofondateurs, si une analyse des risques n'a pas été effectuée concernant le partenaire.

Qu'est-ce qu'une contribution à effet de levier?
Les contributions à effet de levier sont des investissements existants dans l'écosystème des sciences, des technologies et de l'innovation qui sont mis à profit pour atteindre les objectifs du projet ArcticNet. Ils peuvent inclure des contributions en espèces ou en nature provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, la FCI ou des organisations principalement financées par le gouvernement fédéral) et de ministères ou organismes fédéraux (par exemple, CRSNG, CRSH, IRSC, ECCC, POLAIRE, Santé Canada, MPO, PPCP, RNCan, CNRC).

Équipe de projet

Quels sont les différents rôles au sein d'une équipe de projet?
Les rôles sont désormais catégorisés comme suit : Personnel hautement qualifié (PHQ), responsable du projet, coresponsable, chercheur, collaborateur, partenaire.

Qui est admissible à recevoir du financement d'ArcticNet?
Seuls le responsable du projet, les coresponsables (maximum de deux par projet) et les chercheurs sont admissibles à recevoir du financement d'ArcticNet, et ce, à condition qu'ils acceptent et soient en mesure de signer une entente pour les bénéficiaires finaux. Les collaborateurs et partenaires ne reçoivent pas de financement d'ArcticNet pour le projet.

Quel est le nombre maximal de coresponsables de projet autorisés?
Il peut y avoir au maximum deux coresponsables par projet. La répartition du budget entre les deux responsables du projet doit être précisée dans la demande, mais elle peut être revue après l'acceptation du projet.

Y a-t-il un format obligatoire pour les CV?
Tous les formats de CV sont acceptés.